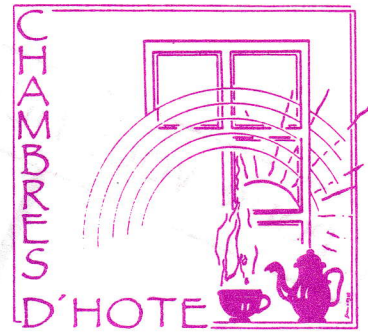




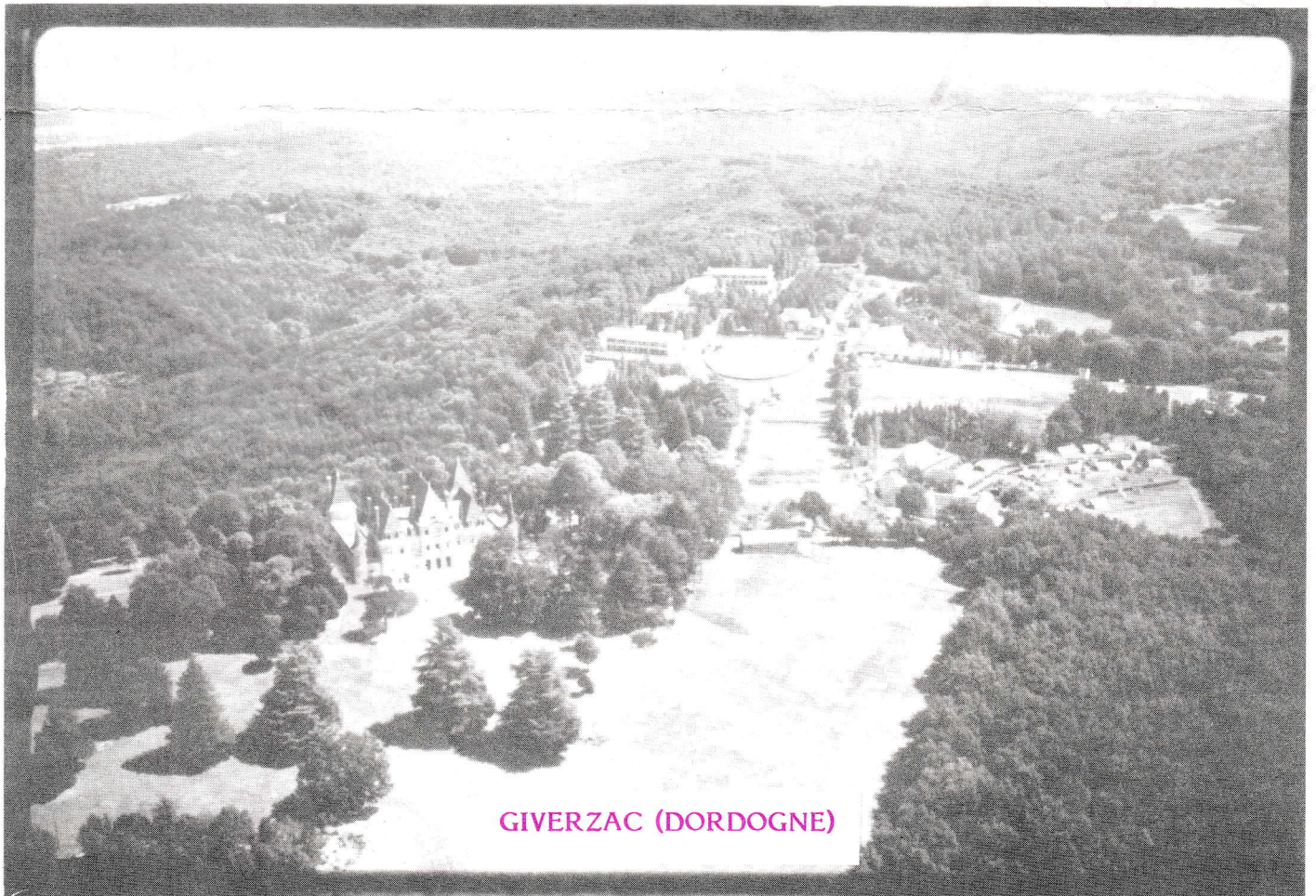
COMITE
CENTRAL
D'ENTREPRISE

BANQUE DE FRANCE

SEPTEMBRE 89



LE DOMAINE DE GIVERZAC



GIVERZAC (DORDOGNE)

VOUS ACCUEILLE...

POUR VOUS DETENDRE :

le domaine couvre 130 hectares de bois et de verdure sis en haut d'une colline surplombant la vallée de la Dordogne

- 4 courts de tennis en quick,
- piscine,
- salle de jeux,
- table de ping pong et baby foot,
- vélos,
- possibilités équitation, spéléologie, canoë kayak etc...

POUR VOUS SEDUIRE :

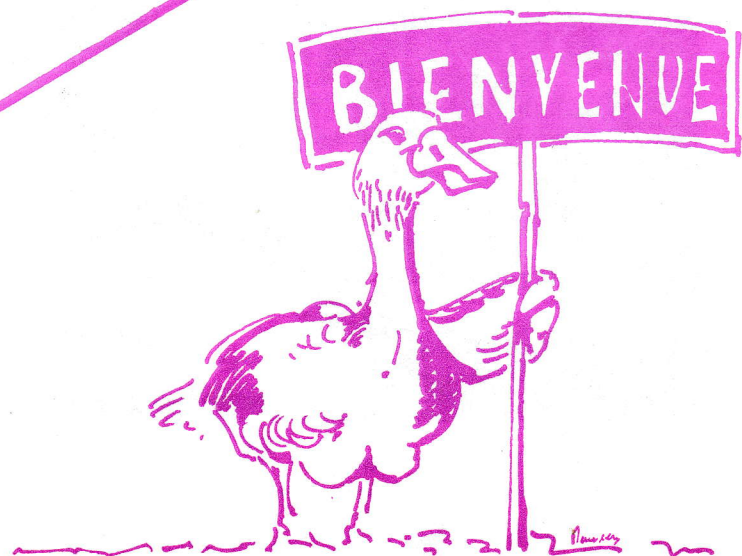
une région riche en découvertes :

- Domme, Sarlat, Rocamadour
- la vallée de la Vézère et ses grottes préhistoriques : Lascaux, Les Eyzies-de-Tayac, Rouffignac..., le centre du Thot
- la vallée de la Dordogne, le gouffre de Padirac.

POUR VOUS ALLECHER :

le Périgord noir et ses ressources gastronomiques :

- truffes,
- foies gras,
- confits,
- cèpes,
- noix,
- cabecou.





... EN CHAMBRES D'HOTE

Centre ouvert d'avril à octobre, réservé en juillet - août aux Loisirs Jeunes. Séjours adultes en juin, septembre... Consultez les brochures du CCE.

N'ATTENDEZ PLUS POUR RESERVER AUPRES DES GERANTS :

Joseph et Madeleine ORGBIN

53.28.36.11.

Adresse

Centre de Vacances
du CCE de la Banque
de France
Domaine de Giverzac
24250 DOMME



Animaux non admis

Hébergement

chambre individuelle ou
double avec douche
draps et linge de toilette fournis

Accès par le train

gare de Sarlat en
provenance de Bordeaux
gare de Gourdon
en provenance de Paris,
Toulouse, Lyon, Marseille

Accès par la route

D46 en direction de Gourdon
traverser la Dordogne à
Vitrac et prendre la
Direction de Giverzac (3kms)

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les "chambres d'hôte" sont proposées à tous les agents de la Banque, actifs et retraités, y compris les non-permanents, ceux des Organismes Sociaux Divers (OSD), leur conjoint ainsi que leurs enfants à charge.

Toutefois, avant l'entrée dans les lieux, le demandeur devra, par un document officiel, justifier auprès du gérant de son appartenance à l'une de ces différentes catégories. Dans la limite des places disponibles, les invités sont admis à se joindre aux personnes précitées.

COMMENT S'INSCRIRE ?

La réservation des "chambres d'hôte" s'effectue par un simple appel téléphonique auprès du gérant du Centre concerné.

Celui-ci a évidemment, toute liberté de réponse en fonction des périodes d'ouverture du centre, de ses possibilités momentanées d'hébergement et de l'occupation par les LOISIRS JEUNES (Colonies de Vacances).

En aucun cas, la réservation ne doit transiter par l'intermédiaire de la GESTION DES CENTRES ; celle-ci, par contre, peut être contactée à tout moment pour tout renseignement complémentaire.

Pour permettre un fonctionnement satisfaisant, toute réservation doit être faite **entre 7 jours et 24 heures** avant l'arrivée sur le Centre choisi.

POUR QUELLES PRESTATIONS ?

Ce service proposé par le CCE doit permettre aux agents de la Banque de France et à leur famille, de mieux connaître les Centres de vacances et de faciliter la découverte des régions où ceux-ci se trouvent implantés. Ce peut être également un but d'étape à l'occasion d'un voyage. **Mais cela ne doit en aucune manière être considéré comme un service hôtelier ordinaire.**

La réservation d'une "chambre d'hôte" comporte la mise à disposition d'une chambre d'un bon confort et la fourniture d'un petit déjeuner. Cette réservation peut se faire au maximum pour 3 nuitées consécutives. Dans ce cas, l'entretien de la chambre est laissé à la charge des occupants.

Chaque centre ayant sa spécificité, les prestations proposées, notamment au niveau des chambres, peuvent varier de l'un à l'autre. En tout état de cause, les draps et serviettes de toilette sont fournis par le Centre.

Dans ce forfait, il n'est, en principe, prévu aucun repas. Toutefois, quelques centres pratiquent la restauration à certaines périodes. Dans cette hypothèse, et après accord avec le gérant, il sera possible de prendre un ou des repas au tarif en vigueur. Se renseigner sur place.

Par ailleurs, il est instamment demandé :

- de prévoir une arrivée sur le centre au plus tard pour 20H,
- de prévenir le gérant, au moins 24 h à l'avance de toute modification ou annulation,
- de respecter le règlement du Centre et la tranquillité des autres séjournants.

Il convient, en effet, que les gérants et le personnel des centres travaillent dans de bonnes conditions pour la satisfaction de tous.


A QUEL PRIX ?

tarif forfaitaire par nuitée au 1/5/89
(chambre et petit déjeuner)

ADULTE : 100 F
COUPLE : 156 F
ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS : gratuit
ENFANTS DE 2 A 17 ANS :
1 enfant de 2 à 10 ans : 56 F
1 enfant de 11 à 17 ans : 78 F
2 enfants ou plus : 56 F chacun
Supplément de 10 F pour tout invité à partir de 11 ans

Le règlement s'effectue directement auprès du gérant qui établira une facture.

Ces séjours ne font pas l'objet d'une subvention du CCE.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la
GESTION DES CENTRES du CCE
 (16.1) 42.92.54.96
ou 42.92.54.79